

Notaires : lancement d'un site Internet d'informations



© 2017 Les Echos Publishing

Les mutations que vit notre société soulèvent de nombreuses questions, notamment juridiques, auxquelles sont confrontés quotidiennement les notaires. Afin d'y répondre, l'association Congrès des Notaires de France vient de lancer un nouveau site Internet, baptisé « Notaires dans la cité ».

Destiné au grand public, ce site livre des informations concrètes autour de diverses thématiques. Pour l'heure, 3 dossiers sont disponibles. Le premier traite de l'évolution de la famille (séparation, divorce, statut des beaux-parents, homoparentalité...). Le deuxième aborde les solidarités liées au vieillissement de la population (représentation des personnes dépendantes, ressources et logement des seniors, obligation alimentaire...). Enfin, le troisième présente les nouveaux droits et obligations relatifs au numérique (identité, patrimoine et mort virtuels...). Des problématiques qui seront abordées lors du 113^e congrès des notaires de France prévu à Lille du 17 au 20 septembre 2017.

À noter : de nouvelles thématiques viendront enrichir le site en 2018.

Pédagogique et clair, le site propose des contenus très variés (infographies, vidéos, questions-réponses, citations de presse, statistiques...). Des renvois sont également effectués vers la plate-forme numérique « Notaviz », un site de services

juridiques récemment créé par les Notaires de France, afin d'approfondir certaines questions. Pour rappel, ce site a pour vocation d'accompagner les Français dans leurs démarches de la vie courante (acheter ou vendre un bien immobilier, donner, hériter, s'unir, se séparer, optimiser son patrimoine...).

www.notairesdanslacite.com

© 2017 Les Echos Publishing